



FORMATION SUPÉRIEURE



CHEF DE CHANTIER PLÂTRIER
CONSTRUCTEUR À SEC



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Généralités

Les diplômés de la formation par module de chef de chantier FREPP/ASEPP sont parfaitement qualifiés pour

- L'organisation d'un chantier et la coordination avec la direction du chantier et les autres corps de métier
- La conduite et l'instruction des artisans, apprentis et du personnel auxiliaire sous leur responsabilité
- L'acquisition du matériel, et pour assumer les rapports et les métrés

Les modules se terminent par une validation des compétences (examen partiel). L'obtention des validations de compétences correspondantes donne droit à l'octroi du certificat « chef de chantier plâtrier constructeur à sec FREPP/ASEPP » interne à l'association ; il n'y a donc pas d'examen final.

La formation modulaire

Un module est une unité de formation de quelques dizaines d'heures organisé autour d'un même thème (exemple : science des matériaux – 40 heures). A la fin du module, un examen permet de déterminer si un candidat a acquis, ou non, les compétences relatives au thème du module.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le certificat de chef de chantier plâtrier constructeur à sec. Ce certificat donne également accès aux cours de préparation au brevet fédéral de contremaître plâtrier constructeur à sec ainsi qu'au diplôme fédéral de maître plâtrier.
Conditions d'admission	Etre en possession d'un CFC de plâtrier ou de plâtrier-peintre et justifier d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle, ou être en possession d'un CFC dans un métier voisin du domaine de la construction et justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la branche de la plâtrerie. Pour une formation équivalente, la commission AQ décide de la prise en compte de cette formation acquise hors du cursus de formation (voir art. 9LFPr et l'art. 4 OFPr).
Certification	Certificat de Chef de chantier plâtrier constructeur à sec
Frais d'inscription <i>Sous réserve de modification</i>	Entreprise cotisant CPR ¹ : se renseigner auprès de l'école Entreprise non-cotisante : se renseigner auprès de l'école ¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel. <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>
Aide financière	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction
Lieu	Ecole de la construction, Tolochenaz
Durée	La formation est répartie sur une année et demie pour un total de 360 périodes. Plusieurs samedis ainsi que 3 semaines de pratique durant la formation
Dates	Se renseigner auprès de l'école
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page

Module No	Titre du module	Périodes
G-T01	Science des matériaux	40
G-T02	Technique de construction I	40
G-T04	Physique et chimie du bâtiment I	40
G-T07	Sécurité au travail	8
G-T08	Outils, appareils et machines	32
G-T09 clé	AVOR et logistique de chantier	40
G-P01	Technique de crépissage	30
G-P02	Stucs I	30
G-P04	Construction à sec I	30
G-P06	Isolations	30
G-G01	Dessin et lecture de plans / (GC10)	40
TOTAL		360

Sécurité et outils

Pratique en atelier